

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Claret sis 323 avenue Jean Moulin à L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sheila Mc CARRON, José DOUILLET, Yvette FRAGNE, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Pierre BOUILLARD, Dominique ROSTAING-TAYARD, Jean-Louis MAHUET, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Yasmina ABDELHAK, Ahmet KILICASLAN, Sandrine POYET-FAWAL, Lise ELPENOR, Thomas BONTEMPS, Sarah BOUSSANDEL, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir : Gilles PEYRICHOU à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Elaine BARDOT-DUMONT à Sheila Mc CARRON, Soraya BENBALA à Yvette FRAGNE ; Olivier RIVIERE à Lise ELPENOR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : Sheila Mc CARRON

Date de la convocation : mardi 09 février 2021

Compte rendu affiché : vendredi 19 février 2021

DL-006-02-21

OBJET : FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 de la Commune et du budget de l'eau

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle Organisation territoriale de la République a apporté quelques modifications à l'article L.2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget communal.

Désormais dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) 2021 sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et de se prononcer sur l'adoption ou non de ce dernier.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 du budget de la commune et du budget de l'eau, sur la base d'un rapport écrit et adoptent à l'unanimité la présente délibération.

PJ : Rapports d'Orientations Budgétaires 2021 (Commune et Eau)

Pour extrait certifié conforme,
Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire

